

- .NG.J.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHINGIRI

Ruhengeri, le 21 septembre 1957.-

N° 2.836/C.A.C.

OBJET:

Bois Régie briques.



A Monsieur l'Agent d'Elevage Verlande
à

M U K I N G C .-
=====

cl

Monsieur,

Faisant suite à notre entretien du 18 septembre,
renseignements pris il s'avère que la Régie briques a une ré-
serve suffisante de bois. Il est par conséquent contre-indiqué
d'acheter le bois du programme d'amélioration des pâturages.

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,

J. DE MAN.-

J